

J. Certificats d'affichage

COMMUNE
DE
CÉNAC-ET-SAINT-JULIEN
DORDOGNE
24250

Téléphone 05 53 31 41 31
Télécopie 05 53 31 41 32
E-mail : mairie.cenac@wanadoo.fr



CERTIFICAT

Je soussignée Joëlle DEBET DUVERNEIX, Maire de la commune de CÉNAC ET SAINT JULIEN (Dordogne) certifie qu'un avis au public aux caractères apparents a été publié par voie d'affiche à la mairie, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête publique SAS GARRIGOU TP CARRIERES.

Fait à Cénac et Saint Julien,
Le 07 juillet 2023

La Maire,
Joëlle DEBET DUVERNEIX



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Jérôme MALEVILLE, Maire de la commune de Payrignac, certifie que l’avis d’enquête publique relatif au renouvellement de la carrière de sable de Nabirat a été affiché en Mairie à partir du 25 mai 2023.

En foi de quoi nous délivrons la présente attestation, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Payrignac, le 31/07/2023



INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ENQUETE PUBLIQUE SAS GARRIGOU TP CARRIERES Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'exploitation d'une carrière de sable

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Nabirat certifie :

Avoir fait afficher du 02 juin 2023 au 04 juillet 2023 en la forme habituelle et à la porte principale de la Mairie et aux lieux accoutumés, l'arrêté préfectoral de la Dordogne du 24 mai 2023 prescrivant l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'exploitation d'une carrière de sable sur la commune de Nabirat.

Fait à Nabirat, le 07 juillet 2023

Le Maire
Yvette VIGIE



K. Délibérations des communes

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 046-214602161-20230628-202336-DE

Commune de Payrignac

2023-36

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 09 juin 2023

Nombre de conseillers

en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

Objet : Approbation pour renouvellement de la carrière de sable de Nabirat

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Payrignac dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jérôme MALEVILLE, Maire.

Date de convocation : 02/06/2023

Présents : MALEVILLE Jérôme – TIERCE Sylvain – LAVAL Jean-François – BOS Marie – CHAVAROCHE Christian – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – SALVAT Sylvie – SOULIER Sandrine – TREFOUEL Céline – CHARBONNEL

Absents : CAPOT Catherine donne pouvoir à BOS Marie – NOEL Guy – DAUNAT Christian

Secrétaire de séance : CHARBONNEL Fabienne

Monsieur le Maire expose l'avis d'enquête publique transmise par la société SAS GARRIGOU TP CARRIERES, concernant une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'exploitation d'une carrière de sable sur la commune de Nabirat.

En application des dispositions du code de l'environnement, l'affichage de cette enquête publique doit être réalisé dans les communes susceptibles d'être affectées par le projet, ou du moins, situées dans un rayon de 3 Kms autour de l'installation projetée.

La commune de Payrignac étant concernée par ces dispositions, et en application de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de la commune est appelé à donner son avis sur cette demande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 2 abstentions et 10 voix pour :

- approuve le renouvellement de la carrière de sable de Nabirat

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, à Payrignac le 28/06/2023

Le Maire
Jérôme MALEVILLE



L. Publication des avis d'enquête

 **PRÉFET DE LA DORDOGNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SCPPAT
Bureau de l'Environnement

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SAS GARRIGOU TP CARRIÈRES
Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'exploitation d'une carrière de sable
lieu-dit le Siaoulou - 24250 Nabirat

Par arrêté n° BE 2023-05-04 du 24 mai 2023, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 15 jours du mardi 20 juin 2023 à 14 h au mardi 4 juillet 2023 à 17 h sur la commune de NABIRAT.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Nabirat (24250), le Bourg.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné Monsieur Jean-Jacques PETIT en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Michel LABARE en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, la décision d'examen au cas par cas et les avis réglementaires requis, est consultable :

- sur support papier à la mairie de Nabirat, aux heures d'ouverture de la mairie, soit les mardis de 14 h à 17 h et les vendredis de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h ;
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à l'espace France Services situé à la Maison des communes, le Bourg, 24250 Saint-Martial-de-Nabirat, aux heures d'ouverture, soit les lundis de 14 h à 17 h 30, les mardis, mercredis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et les vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ;
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr rubrique Actions de l'État/Environnement ; Eau Biodiversité Risques/Participation du public/Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

- par voie postale à la mairie de Nabirat, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur,
- Les observations transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep2023-garrigou-nabirat@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Nabirat pour recevoir les observations écrites et orales les jours et horaires suivants : le mardi 20 juin 2023 de 14 h à 17 h, le jeudi 29 juin 2023 de 9 h à 12 h, le mardi 4 juillet 2023 de 14 h à 17 h.

Toute information technique peut être demandée auprès :

- de l'unité bi-départementale de la Dordogne et du Lot-et-Garonne de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, Cité administrative, bâtiment A, 24016 Périgueux Cedex, tél. 05 53 02 65 80, email : ui-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
- de la SAS GARRIGOU TP CARRIÈRES, et plus spécifiquement auprès du président, Monsieur Patrice GARRIGOU, tél. 05 53 28 11 17, email : comptabilite@sasgarrigou.fr

Au terme de la procédure, la décision prise par le préfet de la Dordogne est un arrêté d'autorisation environnementale ou de refus.

Essor Sarladais du 2 juin 2023

 **PRÉFET DE LA DORDOGNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SCPPAT
Bureau de l'Environnement

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SAS GARRIGOU TP CARRIÈRES
Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'exploitation d'une carrière de sable
lieu-dit le Siaoulou - 24250 Nabirat

Par arrêté n° BE 2023-05-04 du 24 mai 2023, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 15 jours du mardi 20 juin 2023 à 14 h au mardi 4 juillet 2023 à 17 h sur la commune de NABIRAT.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Nabirat (24250), le Bourg.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné Monsieur Jean-Jacques PETIT en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Michel LABARE en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, la décision d'examen au cas par cas et les avis réglementaires requis, est consultable :

- sur support papier à la mairie de Nabirat, aux heures d'ouverture de la mairie, soit les mardis de 14 h à 17 h et les vendredis de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h ;
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à l'espace France Services situé à la Maison des communes, le Bourg, 24250 Saint-Martial-de-Nabirat, aux heures d'ouverture, soit les lundis de 14 h à 17 h 30, les mardis, mercredis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et les vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ;
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr rubrique Actions de l'État/Environnement ; Eau Biodiversité Risques/Participation du public/Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

- par voie postale à la mairie de Nabirat, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur,
- Les observations transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep2023-garrigou-nabirat@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Nabirat pour recevoir les observations écrites et orales les jours et horaires suivants : le mardi 20 juin 2023 de 14 h à 17 h, le jeudi 29 juin 2023 de 9 h à 12 h, le mardi 4 juillet 2023 de 14 h à 17 h.

Toute information technique peut être demandée auprès :

- de l'unité bi-départementale de la Dordogne et du Lot-et-Garonne de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, Cité administrative, bâtiment A, 24016 Périgueux Cedex, tél. 05 53 02 65 80, email : ui-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
- de la SAS GARRIGOU TP CARRIÈRES, et plus spécifiquement auprès du président, Monsieur Patrice GARRIGOU, tél. 05 53 28 11 17, email : comptabilite@sasgarrigou.fr

Au terme de la procédure, la décision prise par le préfet de la Dordogne est un arrêté d'autorisation environnementale ou de refus.

Essor Sarladais du 23 juin 2023

 **PRÉFET DE LA DORDOGNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SCPPAT - Bureau de l'environnement
Installations classées
pour la protection de l'environnement
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SAS GARRIGOU TP CARRIÈRES
Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'exploitation d'une carrière de sable, lieu dit Le Siaoulou, 24250 NABIRAT

Par arrêté n° BE 2023-05-04 du 24 mai 2023, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de quinze jours **mardi 20 juin 2023 à 14 heures au mardi 4 juillet 2023 à 17 heures** sur la commune de NABIRAT.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de NABIRAT (24340), Le Bourg.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné **M. Jean-Jacques PETIT** en qualité de commissaire enquêteur, et **M. Michel LABARE** en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, la décision d'examen au cas par cas et les avis réglementaires requis est consultable :

Sur support papier à la mairie de NABIRAT, aux heures d'ouverture de la mairie soit les mardis de 14 heures à 17 heures et les vendredis de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 heures à 16 heures.

Sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à l'espace France Services situé à la Maison des communes, Le Bourg, 24250 SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT aux heures d'ouverture soit les lundis de 14 heures à 17 h 30, les mardis, mercredis et jeudis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30 et les vendredis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

Sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr, rubrique Actions de l'État / Environnement ; Eau Biodiversité Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

Par voie postale à la mairie de NABIRAT, siège de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

Les observations transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.

Par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep2023-garrigou-nabirat@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de NABIRAT pour recevoir les observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates et horaires : Mardi 20 juin 2023, de 14 heures à 17 heures. Le jeudi 29 juin 2023 de 9 heures à 12 heures. Le mardi 4 juillet 2023 de 14 heures à 17 heures.

Toute information technique peut être demandée auprès :

De l'unité bi-départementale de la Dordogne et du Lot-et-Garonne de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, Cité administrative, Bâtiment A, 24016 PÉRIGUEUX CEDEX, tél. 05 53 02 65 80 - Email : ui-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

De la SAS GARRIGOU TP CARRIÈRES, et plus spécifiquement auprès du président M. Patrice GARRIGOU, tél. 05 53 28 11 17 - Email : comptabilite@sasgarrigou.fr

Au terme de la procédure, la décision prise par le préfet de la Dordogne est un arrêté d'autorisation environnementale ou de refus.

Sud-Ouest du 2 juin 2023

 **PRÉFET DE LA DORDOGNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SCPPAT - Bureau de l'environnement
Installations classées
pour la protection de l'environnement
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SAS GARRIGOU TP CARRIÈRES
Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'exploitation d'une carrière de sable, lieu dit Le Siaoulou, 24250 NABIRAT

Par arrêté n° BE 2023-05-04 du 24 mai 2023, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de quinze jours **mardi 20 juin 2023 à 14 heures au mardi 4 juillet 2023 à 17 heures** sur la commune de NABIRAT.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de NABIRAT (24340), Le Bourg.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné **M. Jean-Jacques PETIT** en qualité de commissaire enquêteur, et **M. Michel LABARE** en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, la décision d'examen au cas par cas et les avis réglementaires requis est consultable :

Sur support papier à la mairie de NABIRAT, aux heures d'ouverture de la mairie soit les mardis de 14 heures à 17 heures et les vendredis de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 heures à 16 heures.

Sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à l'espace France Services situé à la Maison des communes, Le Bourg, 24250 SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT aux heures d'ouverture soit les lundis de 14 heures à 17 h 30, les mardis, mercredis et jeudis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30 et les vendredis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

Sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr, rubrique Actions de l'État / Environnement ; Eau Biodiversité Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

Par voie postale à la mairie de NABIRAT, siège de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

Les observations transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.

Par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep2023-garrigou-nabirat@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de NABIRAT pour recevoir les observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates et horaires : Mardi 20 juin 2023, de 14 heures à 17 heures. Le jeudi 29 juin 2023 de 9 heures à 12 heures. Le mardi 4 juillet 2023 de 14 heures à 17 heures.

Toute information technique peut être demandée auprès :

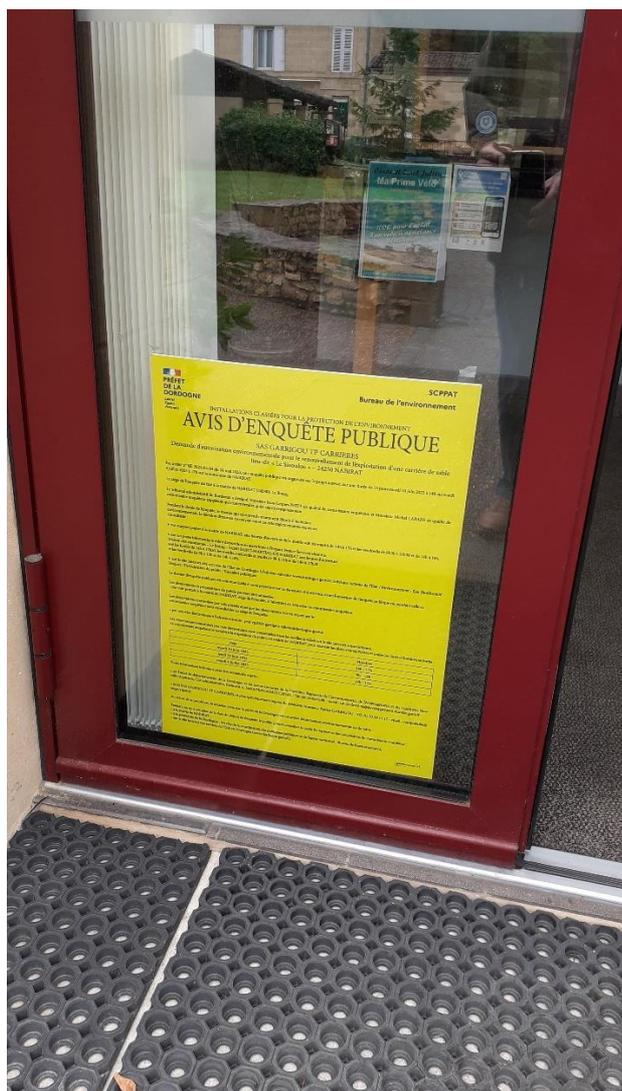
De l'unité bi-départementale de la Dordogne et du Lot-et-Garonne de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, Cité administrative, Bâtiment A, 24016 PÉRIGUEUX CEDEX, tél. 05 53 02 65 80 - Email : ui-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

De la SAS GARRIGOU TP CARRIÈRES, et plus spécifiquement auprès du président M. Patrice GARRIGOU, tél. 05 53 28 11 17 - Email : comptabilite@sasgarrigou.fr

Au terme de la procédure, la décision prise par le préfet de la Dordogne est un arrêté d'autorisation environnementale ou de refus.

Sud-Ouest du 23 juin 2023

M. Photos de l'affichage



Castelnaud



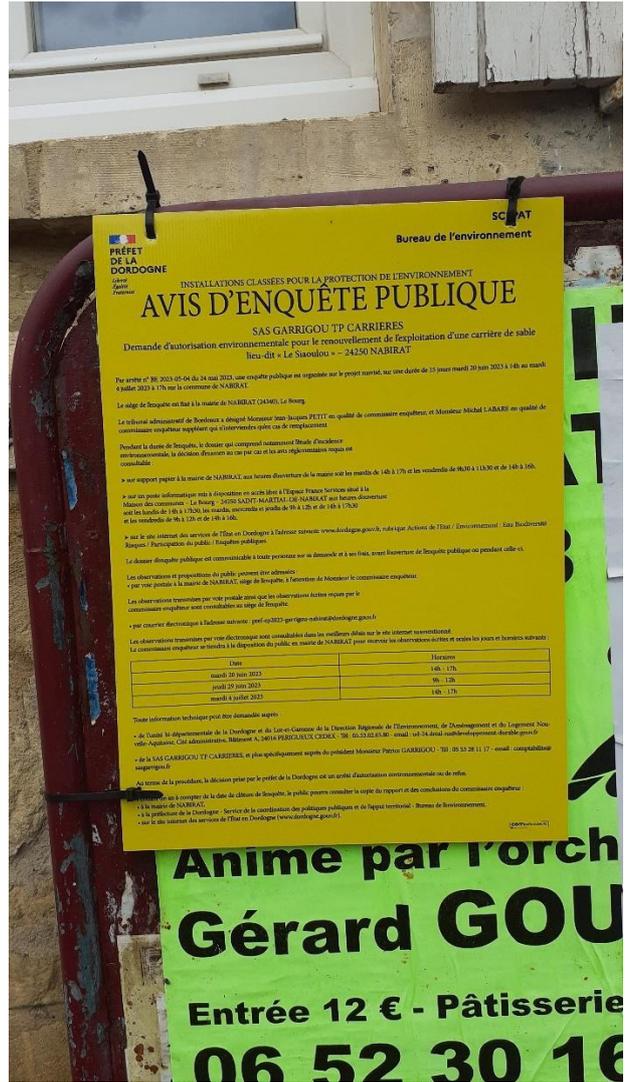
Grolejac



Domme



Saint Cirq Madelon



Payrignac



Nabirat



Site de la carrière



Accès carrière